

DELIBERATION N° 2006/12-07 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur KIELISZEK présente à l'Assemblée le projet de rénovation du restaurant scolaire.

Ce projet qui s'inscrit dans la démarche nouvelle d'agrément communautaire, consiste à procéder à la rénovation des cuisines, des sanitaires et des menuiseries extérieures.

Monsieur KIELISZEK précise que compte tenu de la complexité de ce projet il serait souhaitable de désigner, conformément aux dispositions du code des marchés public, un maître d'œuvre qui serait chargé de ce projet.

Monsieur KIELISZEK précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre chargé du projet de réhabilitation du restaurant scolaire, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.